



Rapport annuel 2017



L'église d'Herznach dans le canton d'Argovie, vue de l'est.

1 Activité de la commission

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est la commission spécialisée de la Confédération dans le domaine des monuments historiques et de l'archéologie. Elle conseille les départements de l'administration fédérale sur des questions de fond concernant les monuments historiques et l'archéologie, et participe à la mise en application de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN, du 1^{er} juillet 1966 ; RS 451) et à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires fédéraux des objets d'importance nationale, notamment à celles de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Elle rédige des expertises à l'intention des autorités fédérales et cantonales, prend position, sur demande de l'Office fédéral de la culture (OFC), sur des requêtes d'aide financière dans le domaine de la conservation des monuments historiques, encourage les travaux de recherche fondamentale et suit les développements de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie. Elle entretient une collaboration et des échanges scientifiques avec tous les milieux intéressés. Son activité d'expertise a pour bases légales la LPN et l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage (OPN, du 16 janvier 1991 ; RS 451.1).

La Commission se compose de quinze membres ayant des compétences dans les domaines de la protection des monuments historiques, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de l'architecture, de l'aménagement du territoire et du génie civil ; ils sont nommés par le Conseil fédéral pour un mandat de quatre ans. L'Office fédéral de la culture (OFC) assure administrativement le secrétariat de la CFMH.

Au cours de l'année 2017, la commission s'est réunie six fois ; le 17 février et le 6 avril, avec la Commission pour la protection de la nature et du paysage, puis le 9 juin, le 25 août et le 13 octobre, à Berne. Elle a siégé avec ses experts externes à Romont le 1^{er} décembre. Elle a adopté 22 expertises et prises de position.

2 Composition de la commission et experts permanents

En 2017, la commission était composée comme suit :

Président			
Nott Caviezel	Prof. Dr. phil., historien de l'art et de l'architecture, professeur en conservation des monuments et construction en milieu bâti, Technische Universität, Vienne	Berne	BE
Vice-présidentes			
Bettina Hedinger	Dr. phil., archéologue et historienne de l'art, directrice adjointe du Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	Frauenfeld	TG
Sabine Nemec-Piguet	Architecte EPFL, directrice de l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève, conservatrice cantonale des monuments	Genève	GE

Membres			
Peter Baumgartner	Architecte, jusqu'en 2016 directeur adjoint du Service des monuments historiques du canton de Zurich	Saint-Ursanne	JU
Renaud Bucher	Dr. phil., historien de l'art, jusqu'en 2016 conservateur des monuments historiques du canton du Valais	Sion	VS
Jürg Conzett	Dr. h. c., ingénieur civil EPFZ/SIA	Coire	GR
Roger Diener	Prof. arch. EPFZ, professeur d'architecture et de projet à l'EPFZ	Bâle	BS
Pia Durisch	Architecte EPFZ/SIA/FAS	Lugano-Massagno	TI
Moritz Flury-Rova	Dr. phil., historien de l'art, conservateur adjoint des monuments historiques du canton de Saint-Gall	Trogen	AR
Brigitte Frei-Heitz	Lic. phil., historienne de l'art, conservatrice des monuments historiques du canton de Bâle-Campagne	Pratteln	BL
Isabel Haupt	Dr. sc. techn. EPFZ, conservatrice adjointe des monuments historiques du canton d'Argovie	Zurich	ZH
Carola Jäggi	Prof. Dr. phil., professeure d'histoire de l'art et d'archéologie paléochrétiennes et médiévales, Université de Zurich	Zurich	ZH
Dave Lüthi	Prof. Dr., professeur en Architecture & Patrimoine, Université de Lausanne	Lausanne	VD
Simona Martinoli Stebler	Dr., historienne de l'art, chargée d'enseignement à l'Università della Svizzera italiana, Accademia di Architettura, Mendrisio	Pianezzo	TI
Peter Omachen	Dr. sc. techn., architecte EPFZ, conservateur des monuments historiques du canton d'Obwald	Lucerne	LU
Secrétariat			
Irène Bruneau	Historienne de l'art et de l'architecture	Wabern	BE

Pour des questions spécifiques sur lesquelles ses membres ordinaires ne peuvent pas apporter des compétences suffisantes, la CFMH recourt aux services d'experts externes. Selon les cas, les experts permanents participent à la rédaction des expertises ou des prises de position. Les personnes suivantes ont assumé ces fonctions en 2017 :

Experts permanents		
Hans-Peter Bärtschi	Dr. sc. techn., architecte EPFZ/SIA	Patrimoine industriel et minier
Ernst Baumann	Ingénieur civil HTL/STV	Physique et acoustique du bâtiment
Eugen Brühwiler	Prof. Dr. sc. techn., ingénieur civil EPFZ/SIA	Génie civil
Guido Hager	Architecte paysagiste FSAP	Jardins historiques

Lukas Högl	Dr. sc. techn., architecte EPFZ	Maçonneries et châteaux-forts
Paul Raschle	Dr. sc. nat., biologiste	Biologie
Enrico Riva	Prof. Dr. iur.	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr. phil., historien de l'art	Vitrail

3 Expertises et prises de position

La CFMH a établi 22 expertises et prises de position. Les expertises signalées par un astérisque (*) ont été établies conjointement avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP) :

Ct.	Commune	Objet	A l'attention de	Achèvement
CH*	ISOS	Préserver la physionomie des localités suisses : rapport donnant suite au postulat 16.4028 Fluri. Consultation des offices	Office fédéral de la culture	05.12.2017
CH*	ISOS	Préserver la physionomie des localités suisses : rapport donnant suite au postulat 16.4028 Fluri. Consultation informelle	Office fédéral de la culture	13.11.2017
TG*	Steckborn	Turmhof. Demande d'autorisation de construire mise à jour en 2017	Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	31.10.2017
SH*	Thayngen	Kesslerloch, site préhistorique et plan de quartier « Zimänti Süd »	Service de l'aménagement du territoire et de la protection de la nature du canton de Schaffhouse	10.10.2017
AG*	Herznach	Etude de construction de la parcelle n° 299 sur le territoire de la commune d'Herznach AG	Service des monuments historiques du canton d'Argovie	28.08.2017
CH	LAT 2	Deuxième étape de la révision partielle de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ; procédure de consultation sur les éléments nouveaux	Office fédéral du développement territorial	28.08.2017

SG	Sargans	Château de Sargans, reconstruction du chemin de ronde	Office de la culture du canton de Saint-Gall, Section des monuments historiques	28.08.2017
SZ	Steinen	Lauigasse 19	Chef du Département gouvernemental du canton de Schwyz	24.08.2017
BE	Port	Villa Olivier	Préfecture de Bienne	23.08.2017
CH*	ISOS	Consultation spécialisée informelle pour l'adaptation de la méthode	Office fédéral de la culture	18.08.2017
CH	Stratégie énergétique 2050	Entrée en vigueur de la loi sur l'énergie (LEne), du 30 septembre 2016 et dispositions d'exécution à l'échelon de l'ordonnance	Office fédéral de l'énergie	16.08.2017
ZH	Zurich	Plan directeur du canton de Zurich : complément au chapitre 6.3, édifices et installations publics, planification des zones dans le quartier des hautes écoles Zurich-centre	Office fédéral du développement territorial	29.06.2017
ZH	Zurich	Planification des zones dans le quartier des hautes écoles Zurich-centre	Office fédéral de la culture	29.06.2017
CH*	ISOS	Projet de directives sur l'ISOS	Office fédéral de la culture	27.06.2017
ZG	Cham	Quartier d'habitation d'Alpenblick	Département de l'intérieur du canton de Zoug, Office des monuments historiques et de l'archéologie	14.06.2017
VS*	Viège	Bâret, plan de quartier	Service des monuments historiques du canton du Valais	19.05.2017
ZH*	Rheinau	Assainissement des eaux résiduelles de l'usine hydro-électrique de Rheinau, cahier des charges pour une étude sur les quantités d'eaux résiduelles et les mesures d'accompagnement	Office fédéral de l'énergie	11.05.2017

BE*	Bienne	Paul-Robert-Weg 2–6 et 12, établissement médico-social du Ried	Service des monuments historiques du canton de Berne	09.05.2017
CH	Stratégie énergétique 2050	Mise en œuvre du premier paquet de mesures pour la Stratégie énergétique 2050	Office fédéral de l'énergie	03.05.2017
BL	Waldenburg	Maison d'habitation et porte du Haut	Tribunal administratif de Bâle-Campagne	13.04.2016
BE*	Berne	Protection contre les crues de l'Aar à Berne	Office fédéral de l'environnement	11.04.2017
OW*	Sarnen	Construction du centre de Sarnen, projet architectural	Département de l'instruction publique et de la culture du canton d'Obwald, Section des monuments historiques et de l'archéologie	08.03.2017

A la fin de l'année, les expertises et prises de position suivantes étaient en cours d'élaboration :

Ct.	Commune	Objet	A l'attention de
AG*	Bad Zurzach	Plan d'affectation du milieu bâti et des terrains cultivés, modification partielle de la « zone de cure »	Département des travaux publics, des transports et de l'environnement, Division du développement territorial
BE	Berne	Monument Adrian von Bubenberg	Service des monuments historiques de la ville de Berne
BE	Berne	Monument de l'Union télégraphique internationale	Service des monuments historiques de la ville de Berne
CH	Conventions	Approbation de la Convention du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Convention de Faro). Consultation	Office fédéral de la culture
CH	Conventions	Approbation de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique et mise en œuvre (loi sur le transfert des biens culturels et loi sur la navigation maritime sous pavillon suisse). Consultation	Office fédéral de la culture
SZ*	Lauerz	Ile de Schwanau, passerelle d'accès	Service des bâtiments du canton de Schwyz

VD	Pully	Chemin de Chamblandes 57, Villa « Le Châtelet ». AC 2016.0246 (AJO/afh)	Tribunal Cantonal, Cour de droit administratif et public
----	-------	---	--

Durant l'année de référence, la CFMH a en outre transmis diverses demandes d'expertises à la CFNP ; dans plusieurs autres cas, la demande a été suspendue ou retirée par les autorités cantonales.

Il convient d'ajouter ici quelques réflexions à propos de l'une des expertises déposées :

3.1 Expertise sur une étude de construction dans la commune de Herznach (AG)

Même après l'adoption de la base constitutionnelle de la loi sur la protection de la nature et du paysage (art. 78 Cst.) et l'entrée en vigueur de la loi (LPN), la croissance économique, la société d'abondance et l'augmentation de la population ont continué à favoriser un développement incontrôlé de la construction, au point que des mesures urgentes d'aménagement se sont rapidement révélées nécessaires. Dans le *Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale à l'appui d'un projet d'arrêté fédéral instituant des mesures urgentes en matière d'aménagement du territoire*, du 26 janvier 1972, le Conseil fédéral expliquait que « le paysage ne doit pas être protégé uniquement pour lui-même dans l'intérêt du maintien de beautés naturelles », mais qu'il faut aussi, « rendre possible, dans l'intérêt de la protection du patrimoine national, la protection des régions où la construction incontrôlée serait à même de porter atteinte à un aspect d'une localité, à un site historique ou à un monument naturel ou culturel », ou des régions qui « doivent être maintenues libres pour permettre à la population de se détendre ». Nous constatons néanmoins aujourd'hui que des centres villageois anciens ou des sites de valeur, notamment, ont subi des dégradations et que le patrimoine culturel est soumis à des pressions plus fortes que jamais. Des atteintes prétendument mineures ne cessent de grignoter le patrimoine architectural courant, produisant au total des effets qu'il faut qualifier de graves. Il apparaît d'autant plus important que l'ISOS soit reconnu comme instrument d'aménagement également par les cantons et les communes, lesquels, en vertu de l'arrêt du Tribunal fédéral sur le cas de Rüti (ATF 135 II 209), sont tenus de le prendre en considération.

Au cours de l'année écoulée, la CFMH a eu diverses occasions de s'exprimer sur des questions en rapport avec l'ISOS. Conjointement avec la CFNP et dans le cadre de sa mission de conseil, elle a pris position sur l'adaptation de la méthode de l'ISOS et sur les nouvelles directives, ainsi que sur le rapport donnant suite au postulat Fluri 16.4028 « Préserver la physionomie des localités suisses¹ ». Mais la CFMH, le plus souvent de concert avec la CFNP, a surtout rédigé plusieurs expertises sur des questions de protection des sites construits. A une époque où les remises en question et les relativisations du patrimoine culturel ne sont pas rares, l'expertise établie à la demande du Service des monuments historiques du canton d'Argovie sur une *Etude de construction de la parcelle n° 299 dans la commune de Herznach AG* représente un exemple réjouissant. Il est rare que les commissions aient la possibilité de s'exprimer aussi tôt sur des projets de construction, surtout dans un tel cas, qui concerne une étude de variantes incluant deux parcelles voisines et non bâties à ce

¹ <https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/actualites/nsb-news.msg-id-69517.html>.

jour.

Le terrain en question se situe dans les environs immédiats de l'église de Herznach. Plusieurs bâtiments remarquables du XVI^e au XVIII^e siècle donnent son caractère au quartier de l'église, qui avec son mur d'enceinte a des allures de château-fort dominant l'ancien village d'agriculteurs de Herznach ; cette disposition est typique de plusieurs villages du Fricktal, mais rarement aussi bien conservée. Dans l'ISOS, Herznach figure au titre de village d'importance nationale. L'ISOS attribue à ce « quartier ecclésial en hauteur », comprenant l'église, la cure et l'ossuaire, une importance de premier rang, et le classe en tant qu'ensemble dans la catégorie d'objectif de conservation le plus élevé (A). Les parcelles concernées par le plan d'aménagement actuel se trouvent dans le périmètre environnant PE I. Elles comprennent une partie du versant escarpé à l'est du quartier ecclésial et le fond de vallon qu'il borde. Ces trois parcelles sont utilisées comme pâturage et prairie permanente et plantées d'arbres fruitiers qui sont des éléments marquants du paysage. Mis à part une simple bergerie, il n'y a pas de constructions. Cette prairie non bâtie est un élément d'un environnement essentiel pour le quartier ecclésial, environnement qui se distingue du cœur de la localité et donne son caractère au site de l'église, choisi pour sa position bien en vue. Selon l'ISOS, il s'agit de surfaces sur lesquelles il faut s'abstenir de toute construction en hauteur pour préserver la vue et le caractère des environs du quartier ecclésial. Les commissions ont fixé comme objectif de sauvegarde le maintien des environs du quartier ecclésial, encore non bâtis, comme surfaces agricoles. Les différentes variantes envisageaient un nombre variable de bâtiments de plus ou moins grandes dimensions, occupant essentiellement la zone inférieure, plate, des parcelles, avec une disposition qui devrait laisser des échappées avec vue sur la colline de l'église et le quartier ecclésial. Le coefficient d'utilisation du sol serait compris entre 0,33 et 0,49. De l'avis des commissions cependant, toutes les variantes porteraient gravement atteinte à l'intégrité de l'effet visuel et au caractère remarquable du quartier ecclésial, ainsi qu'aux environs du cœur de la localité, ce qui – en considération des objectifs de sauvegarde formulés – mènerait à une grave dégradation de ce site d'importance nationale ; même une réalisation partielle des constructions prévues sur la zone irait à l'encontre des objectifs de sauvegarde. Pour les raisons qui précèdent, les commissions demandent de renoncer à toute construction sur ces parcelles et de garantir plutôt leur maintien à long terme en qualité de zone protégée du quartier ecclésial.

4 Etat des inventaires

4.1 Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)

Après une consultation, l'adaptation de la méthode de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse a pu être achevée au cours de l'année de référence. Dans le premier semestre 2017, la méthode révisée a fait l'objet de tests pratiques effectués dans le cadre d'un projet pilote, et les résultats ont été présentés aux milieux associés à la consultation, pour qu'ils prennent position. Cette méthode révisée, comprenant une liste des équivalences avec la méthode des années 1970, est entrée en vigueur et a été publiée le 1^{er} décembre 2017 sous la forme

de directives du Département fédéral de l'intérieur (DFI)². Les travaux d'adaptation du mode de présentation aux nouvelles possibilités techniques se sont également poursuivis au cours de l'année 2017, de même que la constitution d'une infrastructure de géodonnées, dans la perspective de la future publication de l'Inventaire sous forme de SIG. Dans le cadre de la prochaine révision, l'équipe d'inventorisation, qui compte six personnes, s'est attaquée à la mise à jour des relevés des sites du canton des Grisons.

4.2 Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Les moyens financiers à disposition en 2017 ont permis de soutenir des projets de valeur et importants pour le patrimoine culturel de la Suisse. Cependant, l'augmentation des besoins financiers obligera à l'avenir à concentrer encore davantage les ressources financières sur la conservation de la substance construite des voies historiques. L'OFROU prévoit donc de coordonner plus étroitement les mesures avec les *Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse*.

Les dossiers établis au cours des travaux de base de l'IVS, qui contiennent des sources secondaires, des carnets de terrain, des esquisses cartographiques, des notes d'inventaire et une abondante documentation photographique, ont pu être remis en automne 2017 au Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale suisse. Celui-ci procèdera au catalogage de ces archives et les rendra accessibles pour les chercheurs et le public.

5 Délégations de la CFMH

En 2017, la CFMH était représentée dans les commissions et organes suivants :

Commission/organe	Représentant-e de la CFMH	Type de représentation
Groupe de travail « Formation continue / Weiterbildung / Formazione continua » NIKE / OFC / ICOMOS	Sabine Nemeč-Piguet	Membre du groupe de travail préparant les colloques
Comité permanent d'évaluation de l'ISOS	Renaud Bucher	Membre du comité d'évaluation
Commission fédérale de la protection des biens culturels (CFPBC)	Bettina Hedinger	Membre
Comité d'experts ISBA CFF	Peter Omachen	Membre
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et des changements d'affectation des monuments historiques à la HES de Berne	Moritz Flury-Rova	Membre du conseil scientifique

² Directives concernant l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse ISOS [https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/patrimoine-culturel/patrimoine-culturel-et-monuments-historiques/isos---inventaire-federal-des-sites-construits-dimportance-natio/l_isos-en-resume.html].

Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti	Brigitte Frei-Heitz	Membre du conseil de fondation
Conseil scientifique pour l'étude des maisons rurales en Suisse	Christian Renfer	Membre du comité

5.1 Remarques sur les représentations

Groupe de travail « Formation continue / Weiterbildung / Formazione continua » NIKE / OFC / ICOMOS

Les activités du groupe de travail sont présentées dans le rapport annuel du Centre NIKE : <https://www.nike-kulturerbe.ch/fr/a-propos-de-nike/rapports-annuels/nc/1/>

Comité permanent d'évaluation de l'ISOS

Dans la perspective de la révision des relevés des sites du canton des Grisons, une première réunion du comité d'évaluation a eu lieu le 14 décembre 2017 à Berne. Les discussions ont porté sur les propositions de reclassement ou de déclassement dans les régions d'Imboden, Maloja, Plessur et Viamala. La réunion avait été précédée d'une visite de deux jours sur le terrain, les 23 et 24 novembre.

Commission fédérale de la protection des biens culturels (CFPBC)

La CFPBC s'est réunie le 30 mars 2017 pour son rapport annuel. A l'ordre du jour figuraient la révision de l'Inventaire PBC, le projet « Refuge numérique » et des informations générales de l'OFPP (concernant notamment la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, le refuge pour biens culturels, les nouveaux écussons PBC, le traitement des biens culturels numériques et la protection des infrastructures critiques).

Au printemps 2017, le conseiller fédéral Guy Parmelin a informé les cantons de la révision de l'Inventaire PBC. Le processus de révision est suivi par des experts et des groupes de travail, qui se composent en partie de membres de la CFPBC. Au cours de l'année de référence, la Section PBC a rendu visite à plusieurs cantons et expliqué aux organismes concernés la révision de l'Inventaire PBC.

En février 2017 a paru le rapport établi à la demande de la Section PBC et de la CFPBC, et comprenant l'évaluation de l'enquête sur les « Biens culturels numériques », effectuée auprès de quelque 250 institutions suisses. Le rapport fait bien apparaître la complexité de l'archivage et de la sécurisation des données numériques.

Comité d'experts ISBA CFF

En application d'une décision prise par la direction du groupe CFF, les constructions et installations des CFF à protéger, soit plus de 14 000 bâtiments, ponts, portails de tunnel et installations techniques, font l'objet d'un inventaire (ISBA CFF), établi sur une base interdisciplinaire de 2016 à 2020. Le comité d'experts, dont la composition couvre un large éventail de disciplines, est responsable du contrôle de la qualité, du choix définitif des objets à protéger et de leur attribution à une classe de protection. Il garantit ainsi l'application d'un standard au niveau suisse. La réunion du

11 mai 2017 était consacrée à diverses questions fondamentales, comme la répartition idéale des classes de protection sur l'ensemble des objets. Lors de la réunion du 23 novembre 2017, la discussion a porté principalement sur l'établissement anticipé d'une liste provisoire d'objets à protéger, à l'usage interne des CFF. Deux réunions annuelles d'une journée sont prévues jusqu'à l'achèvement du projet.

Fondation pour l'encouragement de la conservation du patrimoine bâti

Pour les activités de cette fondation, voir le site <http://www.stiftung-denkmalpflege.ch>.

Représentation à des symposiums, exposés

Au nom de la CFMH, le président a présenté, sur invitation, des exposés au Forum pour la conservation des monuments historiques de l'Institut d'histoire de l'art de l'Université de Berne (24 novembre 2017), à l'assemblée annuelle du Centre NIKE à Mendrisio (23/24 mars 2017), à la Journée mondiale de l'eau (ONU) à la Fondation NAIRS (18 mars 2017) et au Landtag de Salzbourg (10 mai 2017). Le président et la secrétaire de la commission, dans le cadre de leur fonction, ont participé à l'élaboration du rapport *Leistungen und Herausforderungen des ISOS*. La vice-présidente Sabine Nemeč-Piguet a représenté la CFMH à l'assemblée annuelle de la Conférence suisse des conservatrices et conservateurs des monuments (CSCM) les 9 et 10 novembre 2017 à Lausanne.

6 Collaboration avec la CFNP, l'OFC et l'OFROU

En 2017 comme les années précédentes, la CFMH a entretenu des contacts réguliers et une étroite collaboration avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage. Les deux commissions ont rédigé ensemble douze expertises et prises de position. La CFMH a également collaboré avec la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Office fédéral de la culture et entretenu de bonnes relations avec le service responsable de l'IVS auprès de l'Office fédéral des routes. Que leurs responsables soient ici remerciés de cette agréable et précieuse collaboration.

Berne, le 26 juin 2018

Commission fédérale des monuments historiques

Prof. Dr. Nott Caviezel

Irene Bruneau